

Esquisse historique de l'éducation au Congo,

3. Congo belge

Le premier des six chapitres que comprendra à terme la présente approche de l'éducation au Congo fut un survol de la trop brève période d'acculturation luso-congolaise au XVI^e siècle (MDC34). Suivit en deuxième position la naissance de l'école occidentale dans l'Etat indépendant du Congo, de 1885 à 1908 (MDC35). Le présent chapitre parcourt la période coloniale au sens strict, de 1909 à 1960. Les trois chapitres qui suivront seront consacrés aux trois régimes que la République démocratique du Congo a connus depuis le mémorable 30 juin 1960..

La Loi sur le gouvernement du Congo belge entre en vigueur le 18 octobre 1908. Elle organise l'administration de la colonie après son annexion par la Belgique. Son article 5 donne à toute l'entreprise éducative son unique fondement juridique, en les termes que voici : *“Le gouverneur général veille à la conservation des populations indigènes et à l'amélioration de leurs conditions morales et matérielles d'existence. Il favorise l'expansion de la liberté individuelle, l'abandon progressif de la polygamie et le développement de la propriété. Il protège et favorise, sans distinction de nationalité ni de cultes, toutes les institutions et entreprises religieuses, scientifiques ou charitables, créées et organisées à ces fins ou tendant à instruire les indigènes et à leur faire comprendre et apprécier les avantages de la civilisation.”*

Avant la grande réforme de l'enseignement intervenue en 1925, il est quasi impossible d'établir le nombre de personnes à l'œuvre dans le secteur éducatif, mais à coup sûr il faut y ranger les missionnaires dans leur quasi-totalité, actifs dans le secteur au sens le plus large, dans l'informel comme dans le formel, avant tout par vocation religieuse. Il est bon de se rappeler ici que dès la fin de l'EIC les Congolais eux-mêmes, au terme d'une rapide formation dans les écoles normales de cycle court, étaient en charge

Rappel en bref du schéma de l'étude complète

1. 1482-1885
Education précoloniale
2. 1885-1908
Etat indépendant du Congo
3. 1908-1960
Congo belge
4. 1960-1965
Première république
5. 1965-1997
Deuxième république
6. 1997-2015
Troisième république

Boma,
Palais du Gouverneur général jusqu'en 1929



du degré inférieur du primaire. Il n'y eut en ce lointain Congo, passant d'état indépendant à colonie, aucune rupture dans la dynamique de la scolarisation. L'enseignement primaire fut en expansion continue, à mesure que le nombre de congrégations allait se multipliant et que les fidèles de la mère-patrie se faisaient plus généreux car l'Etat restait relativement pingre en matière d'éducation.

Il y eut même durant la période qui va de 1909 à 1925 l'éclosion d'un enseignement secondaire, visant à former les premiers vrais instituteurs, les futurs prêtres et les premiers ouvriers spécialisés réclamés par le secteur privé.

De toute évidence et pendant des décennies la priorité ira à la formation technique et professionnelle des jeunes, ce qui explique en partie la lenteur avec laquelle émergeront l'enseignement secondaire général et, dans sa foulée, l'université.

Répondant au pressant souhait de Léopold II, qui tenait plus de l'ordre que de l'invitation, les Pères du Saint-Esprit avaient été les premiers Belges à fonder un poste de mission à Boma (le R.P. Callewaert), précédant de quelques mois la première mission des Pères Blancs sur les rives du Tanganyika.

Dès 1888 les Pères de Scheut (le R.P. Cambier) vinrent les épauler et les remplacer en maints endroits. Les premières religieuses les suivirent dès 1891, particulièrement attachées à l'aide médicale et sociale, avec une attention spéciale à la femme et au bébé.

Ces pionniers religieux, à l'instar de ceux de tous les autres secteurs, payèrent massivement de leur vie leur engagement africain. On a établi qu'entre 1890 et 1910 il mourut au Congo 290 missionnaires catholiques, dont 114 avaient moins de quarante ans et 83 moins de trente.

Le secret de la réussite de l'œuvre scolaire des missions catholiques, avec l'aide politique de Léopold II, tient au fait que celles-ci eurent la bonne idée de s'organiser en véritables centres de développement, à la manière des abbayes du Moyen Âge en Europe, conjuguant partout à la fois le religieux, le moral et le matériel; sans oublier l'intellectuel : le premier prêtre

congolais est ordonné en 1917. Le premier évêque le sera en 1956.

Il faut à la vérité de dire que les missionnaires belges n'étaient pas les premiers à investir le terrain congolais. Une paire de missions protestantes les avaient précédés de quelques années : la Baptist Missionary Society, dans les pas de Stanley,

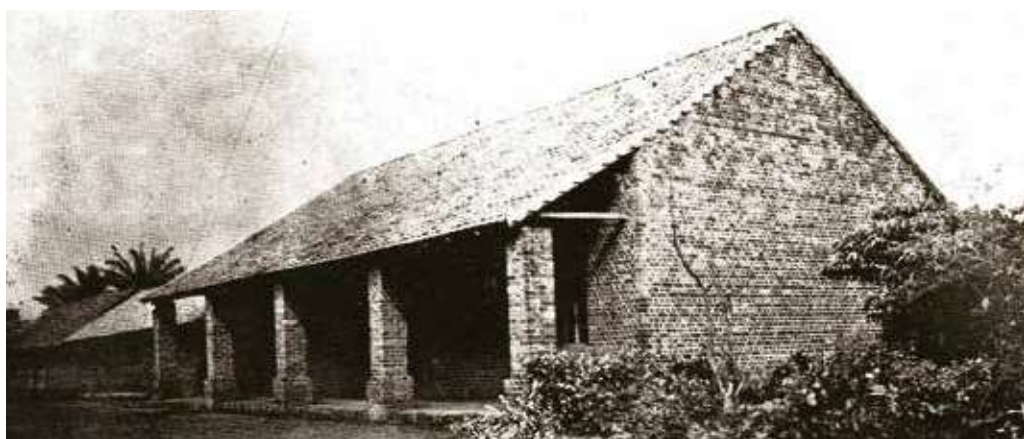
**“Après le pain,
l'éducation est le
premier besoin
d'un peuple.”**

Danton.

et la Livingstone Inland Mission, qui fonda le premier poste de mission à Palabala, en 1778. C'était, on s'en doute, le scénario que Léopold II, en habile organisateur et politique avisé, craignait le plus. Au début, les Protestants ne s'impliqueraient pas dans l'enseignement, d'autant qu'ils ne bénéficiaient d'aucune forme d'aide du Gouvernement.

La performance des missions catholiques résidait progressivement dans la concertation entre parties prenantes. La politique éducative était discutée et arrêtée de commun accord, à l'occasion de réunions nationales. On a vu que la première grande concertation eut lieu à Léopoldville, en 1907 (MDC35, Education 2). Toutes les décisions qui y étaient prises, en toutes matières (voir MDC 35 : théorie des 5 M), étaient consignées en une brochure, diffusée à travers le pays sous le titre d'Instructions aux Missionnaires. La réunion de 1910 à Stanleyville n'apporta rien de neuf au plan éducationnel. Les congrégations restèrent divisées sur la question de la subsidiarité par l'Etat, dans la crainte d'une possible incorporation, vu les trois conditions fixées par l'Etat : (1) adoption du programme gouvernemental, (2) envoi de rapports à l'autorité, et (3) acceptation d'une inspection d'Etat (parallèlement à l'inspection diocésaine). La situation de quasi-monopole de l'église catholique en matière de scolarisation n'empêchera pas l'Etat de reprendre progressivement le pouvoir, par le jeu de la subsidiarité.

En 1909, on peut lire dans le rapport annuel aux chambres législatives belges : “Indépendamment des écoles que diverses congrégations ont créées dans leurs missions, et qui sont soumises au régime établi par l'accord avec le Saint-Siège, il sera établi dans chaque district une ou plusieurs écoles agréées.”



Une partie de l'école primaire pour filles à Mikalayi en 1929



Ecole primaire rurale au village Katende près de Luebo en 1930



Groupe de normaliens de Mikalayi vers 1925

En 1913, la réunion de Kisantu conduit à l'abandon du principe de l'école centrale, où l'on formait à la fois les catéchistes et les commis, au bénéfice de deux écoles distinctes. La distinction est également entérinée entre d'une part les écoles rurales ou villageoises et primaires au sens de la convention avec le Saint-Siège, et d'autre part les écoles spéciales (comptables, fils de chefs, catéchistes). Les réunions de 1919 (Kisantu) et de 1923 (Stanleyville), précisent la nomenclature.

On dénombre cinq types d'écoles : (1) les écoles rurales, fonctionnant dans les villages, (2) les écoles urbaines et les écoles primaires centrales fonctionnant aux postes de mission, (3) les écoles normales, pépinières des catéchistes, avec initiation à la méthodologie de l'enseignement et formation en hygiène, agriculture et élevage, (4) les écoles spéciales, comprenant les écoles professionnelles et les écoles pour commis, (5) les écoles ecclésiastiques, en d'autres mots les petits séminaires en gestation.

“La carrière territoriale n'est pas un métier mais un honneur et une mission”

En conclusion, il est manifeste que par la réforme intervenue en 1925 l'Etat reprend le pouvoir sur l'enseignement, jusque-là largement aux mains des missionnaires. Il s'arroge le droit de fixer les programmes des différentes filières contre l'attribution d'un subside. L'enseignement national voit le jour. Une véritable inspection d'Etat est chargée à

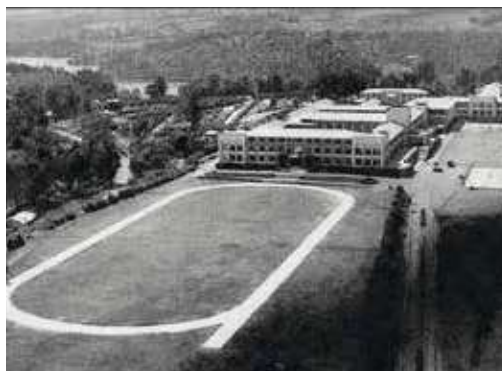
travers tout le pays de contrôler le respect de la norme fixée par le Gouvernement. Une politique de constructions scolaires confèrera au secteur une dynamique accrue, si bien que l'on vit sortir de terre un nombre impressionnant d'écoles en matériaux durables. Cela dit, cette réforme de 1925 n'empêcha pas les missionnaires de s'investir pleinement dans la



Collège Albert de Léopoldville



Lycée du Sacré-Cœur de Léopoldville



Collège Notre-Dame de Costermansville



Institut Marie-José d'Elisabethville

Tableau d'honneur des missions catholiques au Congo belge (situation en 1954)



LES MISSIONS CATHOLIQUES DU CONGO BELGE

Le 11 mars 1954, les Chambres ont voté le projet de loi portant approbation de la Convention entre la Belgique et le Saint-Siège au sujet du Congo. Cette nouvelle Convention est le signe des progrès considérables faits par les Missions Congolaises. En voici donc un tableau succinct. Pour chaque territoire, dont on peut retrouver la situation sur la carte, sont indiqués la population totale et le nombre de catholiques.

1. Lac Albert (Pères Blancs). 622.692 (212.000)
2. Basoko (Mill-Hill). 190.000 (38.540)
3. Bani (Assomptionnistes) 400.000 (156.000)
4. Biloko (Lazaristes). 80.000 (14.000)
5. Boma (Scheutistes) 300.567 (167.000)
6. Bondo (Grigniers). 183.000 (31.000)
7. Boudoinville (Pères Blancs) 225.000 (60.000)
8. Bukavu (Pères Blancs). 735.000 (119.000)
9. Buta (Prémotristes) 230.000 (55.000)
10. Coquilhatville (Mins. du S.-C.) 360.000
11. Inongo (Scheutistes) 225.000 (60.000)
12. Ipambu (Oblats de M.-I.) 550.000 (90.460)
13. Isangi (Montfortistes). 240.000 (23.861)
14. Kabayi (Pères Blancs) 1.598.000 (353.000)
15. Kabinda (Scheutistes) 500.000 (116.000)

16. Kasongo (Pères Blancs). 450.000 (45.000)
17. Katanga (Bénédictins). 200.000
18. Kisantu (Jésuites). 466.000 (191.000)
19. Kitega (Pères Blancs). 1.100.000 (456.738)
20. Kole (Père des SS. CC.) 110.000 (6.230)
21. Kongo (Spirituans) 320.000 (49.000)



22. Kwanza (Jésuites). 849.000
23. Léopoldville (Scheutistes) 300.000 (87.000)
24. Lisala (Scheutistes) 535.000 (213.000)
25. Lolo (Prémotristes) 50.000 (19.000)
26. Lubia (Franciscains) 352.000 (49.200)
27. Lushubourg (Scheutistes). 1.000.000 (214.000)
28. Matadi (Rédemptoristes). 340.000 (149.000)
29. Lac Mweru (Franciscains). 80.000 (10.000)
30. Molegbe (Capucins). 450.000 (112.000)

31. Mwaka (Jésuites). 130.000 (20.000)
32. Ngoyi (Pères Blancs). 770.000 (331.000)
33. Niangara (Dominicains) 550.000 (108.000)
34. Nyundo (Pères Blancs). (Clergé indigène) 400.000 (81.630)
35. Sakania (Salesiens). 42.000 (25.000)
36. Stanleyville (Prêtres du S.-C.) 496.469 (150.000)
37. Tumbé (Passionistes) 290.000
38. Wamba (Prêtres du S.-C.) 192.000 (25.000)

Dans les principaux centres, les Frères des Ecoles Chrétiennes, les Frères Maristes, les Frères de la Charité, etc., dirigent de nombreuses écoles primaires, moyennes, professionnelles, normales très florissantes. (d'après l'Annuaire des Missions Catholiques 1954)

Louvainium

En 1925 fut fondé, à l'initiative de professeurs de Louvain, un Centre Médical à Kisantu (Fomalac), en 1932 une Ecole d'Agriculture (Cadulac), en 1936 une Ecole d'Assistants Médicaux indigènes, en 1947 une Ecole de Sciences Administratives et Commerciales.

C'est en 1947 que fut créé le Centre Universitaire Congolais dans le but d'élever ces diverses institutions au degré universitaire.

En 1950 fut prise la décision de fonder une Université à Kinshasa, sur une vaste colline de 200 Ha, située à 12 kms de Léopoldville et dominant de 200 mètres la capitale congolaise. Les constructions sont commencées et l'établissement sur une période de 10 ans. Sont prévues des Facultés de Sciences, de Médecine, de Sciences sociales et administratives, des Instituts de Pédagogie, d'Aéronomie, des homes résidentiels pour 600 étudiants. Déjà le Recteur de Louvainum est nommé et un corps professoral constitué. Bientôt la recherche scientifique commencent.

Telle est l'œuvre grandiose et passionnante que l'Université de Louvain a entreprise au Congo.

formation. Les subventions de l'Etat ne couvraient pas tous les besoins. Le bon cœur des Belges de la métropole veilla à nourrir les budgets. Il ne faut pas oublier non plus l'apport des grandes sociétés industrielles dans les places où elles avaient à scolariser les enfants de leur personnel.

La guerre 40-45 ralentira quelque peu ces flux. Et après celle-ci la fronde contre le monopole de l'église catholique en matière d'enseignement, inspirée essentiellement par la franc-maçonnerie, ira s'amplifiant, si bien qu'en 1952 interviendra une nouvelle grande réforme, avec pour résultats la création d'impressionnantes écoles laïques, sous le titre d'athénées royaux, entièrement pris en charge par l'Etat, et, à commencer par celles-ci, une centralisation accrue de tout le système.

Pour bien situer l'enseignement dans le développement national, il suffit de parcourir l'organigramme de l'administration centrale, repris en marge, tel qu'atteint en 1960, après de multiples restructurations au cours des 52 ans que dura le Congo belge. Il comprenait huit directions générales dont l'activité était coordonnée par le secrétaire général, lesquelles étaient répliquées à l'intérieur par des effectifs adaptés aux besoins.

La centralisation n'excluait pas l'engagement des administrateurs de territoire, qui sont les autres grands acteurs du déploiement de l'enseignement dans un pays de près de 2,3 millions de kilomètres carrés. Même si de-ci de-là la rivalité entre la Mission et l'Etat a pu faire quelques remous, la défense d'un intérêt commun a partout permis d'arrondir les angles.

Pour mémoire, l'organisation de la territoriale, à terme, pouvait table sur les entités suivantes : le pays se divisait en six provinces (Léopoldville, Equateur, Orientale, Kivu, Kasai et Katanga)



Athénée royal de Stanleyville



Athénée royal de Léopoldville



Athénée royal de Costermansville



Athénée royal d'Elisabethville

placées chacune sous l'autorité d'un gouverneur, assisté d'un ou deux commissaires provinciaux ; l'administration de chaque province comportait au chef-lieu huit directions répliquant les directions générales de l'administration centrale et coordonnées par un secrétaire provincial ; les provinces étaient divisées à leur tour en districts (24 au total) administrés chacun par un commissaire de district, aidé dans sa tâche par un ou deux commissaires de district assistants et, pour tout ce qui concernait l'agriculture, l'élevage, la santé et les travaux publics, par des conseillers techniques itinérants mis à disposition par les directions générales dont ils dépendaient ; enfin, les districts étaient subdivisés en territoires (132 au total) dirigés par des administrateurs de territoire aidés d'administrateurs assistants et d'agents territoriaux. A cette structure, aussi simple que rigoureuse, il sied d'ajouter sept villes ayant un statut particulier et comportant chacune un certain nombre de communes.

Il n'est pas exagéré d'affirmer que l'administrateur de territoire, opérant au plus près des besoins, était le premier responsable du développement de son territoire, avec un allié, de première force également, en la personne du chef de la mission religieuse, à fortiori pour les domaines qui requéraient une formation, théorique et pratique.

Malgré les louables efforts des uns et des autres, le véritable essor de l'enseignement ne se produira qu'après la guerre 40-45, ralentis que furent les acteurs par la Grande Guerre et par la crise de 1929. A partir de là, en l'espace d'une bonne décennie, l'école, particulièrement l'enseignement secondaire, va connaître des avancées définitives.

Et par voie de conséquence, mais à une inévitable distance, l'enseignement supérieur. Les établissements d'enseignement secondaire catholique se multiplient. L'enseignement laïc voit le jour

(dès 1946, sous l'impulsion du Ministre R. Godding, puis dès 1954 du Ministre A. Buisseret), pour connaître un aboutissement avec la création des grands athénées (Kinshasa, Lubumbashi, Kisanгани, Bukavu, pour ne citer que les plus grands).

C'est également après la deuxième guerre mondiale que le secteur culturel va poser les premiers jalons de la marche vers l'indépendance du pays, en mettant en évidence, avec un courage grandissant avec les années, les aberrations de la colonisation, dans son principe comme dans sa mise en œuvre.

On songe surtout pour cette dernière au paternalisme ambiant dans lequel les évolués émergeaient progressivement.

Si l'école, en dehors des académies qui verront le jour à Léopoldville et à Elisabethville, n'est pas le bénéficiaire immédiat de la culture, les intellectuels du pays ne manqueront pas de s'en imprégner, à commencer par le clergé (resté jusqu'à ce jour le plus nationaliste). La littérature passe de l'oralité à l'écriture, laquelle restera cependant plus timide que dans quelques autres pays du Tiers-Monde ; la musique jette les bases d'un essor qui à terme impressionnera toute l'Afrique et le monde ; les arts plastiques dépassent par une créativité de plus en plus audacieuse l'héritage ancestral légué par les grandes tribus, passé comme par miracle entre les mailles des filets de l'esclavage, à l'est comme à l'ouest.

Une fois stabilisée, la structure de l'enseignement congolais se subdivise en quatre réseaux, lesquels se perpétuent du reste jusqu'aujourd'hui. Il est surprenant de noter en passant que la moitié du grand athénée de Kinshasa est devenue, depuis une récente convention spéciale avec l'ordre des Salésiens, une école officielle conventionnée catholique. C'est dire à quel point le Congo privilégie le résultat. Ces réseaux ont pour nom :

Quelques chiffres

La population autochtone est passée de 4,6 millions en 1914 à 9,7 en 1935, pour atteindre 14,8 en 1960. Le nombre d'expatriés augmente sensiblement durant les mêmes années.

L'illustration congolaise cite le nombre de 208 en 1886, dont 46 Belges. Au début du XXe siècle, le nombre a décuplé, avec l'évident corollaire, lié à l'histoire de la colonie, que le nombre de Belges est allé sans cesse croissant.

En 1901, on comptait 2.204 expatriés dont 1.318 Belges.

Un sommet est atteint en 1930 : 25.679 expatriés, dont 17.676 Belges. Puis on constate une lente régression.

En 1934, le nombre est descendu à 17.588 expatriés dont 11.423 Belges.

Quand intervient l'Indépendance, le nombre d'expatriés est monté à environ 120.000.

Le nombre de missionnaires catholiques, tous ordres confondus, était à la mort de Léopold II en 1909 de 191 prêtres, 125 religieuses et 77 frères.

Le nombre d'écoliers pris en charge par les missionnaires avait atteint les 10.000, répartis en 65 écoles, 23 ateliers scolaires et 36 orphelinats.

En 1960, le nombre d'écoles, tous réseaux confondus, avoisinera les 25.000.

-écoles libres non subsidiées : créées par les missions, les sociétés, les particuliers, elles fixent librement leur programme et ne relèvent en rien du budget de l'Etat ;

-écoles libres subsidiées : créées à l'initiative d'organisations non-gouvernementales, le plus souvent d'appartenance missionnaire, elles suivent le programme fixé par le Gouvernement et émargent, par le biais d'une convention, au budget de

l'Etat, pour une part importante de leur activité ;

-écoles officielles congréganistes : créées à l'initiative du Gouvernement mais confiées à la gestion pédagogique des missions, elles suivent par définition le programme de l'Etat et émargent au budget national pour les dépenses ;

-écoles officielles : créées et organisées par le Gouvernement, qui en supporte toutes les dépenses et inclut le personnel dans son organigramme. Le véritable



Photos 1-2-3 : Le campus de Léopoldville

essor de l'enseignement officiel remonte à 1952 (Buisseret).

Ainsi au moment où sonna l'Indépendance le Congo pouvait compter sur 25.000 établissements d'enseignement et de formation, tous opérateurs confondus, occupant approximativement 100.000 formateurs et enseignants (toutes tâches confondues) et s'occupant de 1,7 million d'enseignés. En 1960, ce nombre se décomposait comme suit : 1.644.044 au primaire, 22.505 au post-primaire, 37.388 au secondaire et 763 au supérieur. Au vu de cette performance, le moins que l'on puisse dire est que le colonisateur belge n'a pas chômé au plan pédagogique, pas plus qu'aux autres plans du reste. Sur les 3 millions d'enfants en âge d'école (5 à 14 ans) à la fin de 1959, 1,6 avaient leur banc à l'école primaire, soit un taux de scolarisation de 57 % ; taux marqué de plus par un accroissement annuel, fait unique alors dans le monde en développement, proche de 10%. Performance d'autant plus grande que tous ces enfants, en dehors de quelques rares exceptions, étaient des enfants d'illettrés.

A titre de comparaison, l'Afrique occidentale française dans sa totalité ne comptait vers la même époque pas plus de 424.296 écoliers au primaire et de 22.282 élèves au secondaire. Ces nombres à eux seuls sont révélateurs du choix que le colonisateur avait fait de privilégier l'éducation

de base pour tous, lequel lui vaudra pendant les dix années qui suivirent l'Indépendance, mais pendant dix années seulement, le reproche de ne pas avoir formé d'élite universitaire.

Cette performance, tout avantageuse qu'elle fût pour l'émancipation des autochtones, au plan de l'épanouissement personnel, n'est cependant pas sans reproche, tant était favorisée la composante socio-économique de l'éducation, encore plus visible au secondaire qu'au primaire. Les autochtones étaient poussés vers les cycles à impact productif immédiat (enseignement technique et professionnel), sauf les petits séminaires mus par d'autres idéaux. L'enseignement général n'émergera que lentement. Les lycées, collèges et athénées étaient destinés prioritairement aux enfants d'expatriés. Les Noirs n'y entreront dans les premières années qu'au compte-gouttes.

La manière dont les classes se sont peuplées durant les 52 ans de colonisation belge est révélatrice de l'évolution de la perception que le Blanc s'est fait du Noir. Mais pas uniquement, car l'impératif de fournir des ouvriers et des cadres subalternes à tout l'appareil économique forcera l'école naissante à répondre aux besoins immédiats. Le programme du primaire était mis en vigueur selon deux formules, l'une épousait le programme belge et l'autre tablait sur les limites supposées des autochtones.



Académie des Beaux-Arts, fondée en 1943 à Gombe-Matadi puis transférée à Léopoldville en 1949

Cadre de l'administration centrale en 1960, par direction générale :

- 1 Affaires politiques, administratives et judiciaires
- 2 Affaires indigènes et sociales ainsi que de l'information
- 3 Finances
- 4 Affaires économiques ;
- 5 Agronomie, colonat et service vétérinaire
- 6 Travaux publics et communications
- 7 Services médicaux
- 8 Enseignement

Cadre de la DG 8 en 1960 :

- 1) Instruction publique et cultes : 42
- 2) Inspection de l'enseignement : 34
- 3) Ecoles officielles :
 - Préfets d'Athénées : 11
 - Directeurs d'écoles professionnelles : 3
 - Professeurs d'enseignement secondaire : 272
 - Régents : 159
 - Directeurs d'écoles primaires : 108
 - Instituteurs : 294
 - Directeur d'internats : 21
 - Surveillants d'internats : 120

Une fois vaincues les résistances à l'école occidentale et jusqu'à la première grande réforme de 1925, l'enseignement primaire s'articulera strictement sur deux niveaux : un tronc commun de deux ans pour tous, suivi d'un second niveau se subdivisant en second degré ordinaire (de trois ans et comportant de nombreux travaux manuels) et un second degré sélectionné (de quatre ans, préparant directement au programme d'enseignement secondaire). Mais le système n'était pas aussi rigide qu'il n'apparaît. Il reste à l'écolier des possibilités de parfaire la formation reçue dans le primaire ordinaire, de manière à élargir l'éventail des possibilités d'insertion dans la vie active.

Puis on ne peut perdre de vue que l'enseignement classique (au sens de celui qui se déroule dans une classe) n'était pas seulement nouveau pour les enseignés. Pour les enseignants aussi tout était à inventer. Certes le programme d'enseignement se stabilisera sous l'action centralisatrice du Gouvernement, mais les moyens d'enseignement (manuels, matériel didactique) étaient à inventer. Le seul reproche que l'on peut faire à l'adresse du colonisateur belge c'est d'avoir joué de manière peut-être trop prudente la carte du réalisme, trop prudente et insuffisamment visionnaire.

Il fallut en outre sortir du dilemme, spécifiquement belge, de la langue d'enseignement. Le Congo belge était dans son principe un état bilingue. La Charte coloniale ne laisse aucun doute à ce propos : "Art. 3. L'emploi des langues est facultatif. Il sera réglé par des décrets de manière à garantir les droits des Belges et des Congolais, et seulement pour les actes de l'autorité publique et pour les affaires judiciaires. Les Belges jouiront au Congo, en ces matières, de garanties semblables à celles qui leur sont assurées en Belgique. Des décrets seront promulgués à cet effet au plus tard dans les cinq ans qui suivront la promulgation de la présente loi. Tous les décrets et règlements ayant un caractère général sont

rédigés et publiés en langue française et en langue flamande. Les deux textes sont officiels.”

Au début et par la force des choses la langue d'enseignement était vernaculaire. Elle le restera pour le tronc commun, mais au second degré sélectionné du primaire le français passe lentement mais sûrement de langue enseignée à langue d'enseignement. Le français se généralisera progressivement, d'abord parce que le choix était plus en phase avec le désir du colonisateur de faire entrer le Congo dans le concert des nations, ensuite parce que l'unicité de la langue était la mieux à même de consolider l'unité du pays, et enfin parce que l'identité de la langue entre personnes issues de tribus pratiquant chacune leur langue, offrait la meilleure garantie de préserver l'égalité des chances pour tous, évitant d'instaurer un enseignement à deux vitesses (danger qui n'est pas tout à fait écarté aujourd'hui), condamnant irrévocablement les habitants de la brousse profonde au décrochage. Ce qui apparaît comme évident aujourd'hui ne l'était pas toujours pour une partie des missionnaires à l'époque, plus accoutumés à la langue néerlandaise. Pour leur plaire, le Ministre Buisseret instaurera le néerlandais comme matière d'enseignement.

Les pédagogues belges, en concertation avec l'élite congolaise appartenant pour la plus grande part au milieu ecclésiastique, prendront conscience progressivement de leur erreur de sous-estimation de la capacité des Noirs à s'insérer dans le curriculum scolaire réservé jusque-là aux Blancs. La dichotomie entre primaire ordinaire et primaire sélectionné finira par s'estomper et se résoudra en une seule filière. Le nombre d'écoles secondaires ira grandissant, le cycle court bien avant le cycle long, vu le nombre d'enseignants qu'il fallait former pour maintenir la dynamique de la scolarisation de la masse. Les petits séminaires seront les premiers à organiser un cycle complet. L'accès au grand

“La carrière territoriale n'est pas un métier mais un honneur et une mission”.

Louis Franck,
Ministre d'Etat
(fondateur en 1920 de
l'Université coloniale
de Belgique,
devenue
ultérieurement
l'Institut universitaire
des Territoires
d'Outre-Mer
(INUTOM),
qui forma la majorité
des administrateurs
territoriaux du
Congo belge et
du Ruanda-Urundi.

séminaire réclamait un diplôme d'humanités. En 1948, la colonie totalisait 24 petits séminaires dispensant des humanités complètes. On sait que les séminaires n'acceptent que des étudiants masculins, ce qui traduit manifestement une prédominance initiale de diplômés masculins. En 1960, la moyenne était dans l'ensemble du système congolais, de cinq garçons pour une fille. Cette disproportion initiale a eu au moins un avantage : les filles sont restées plus ancrées dans leur milieu.

Il faut noter en effet que la médaille de l'enseignement avait un sérieux revers négatif. Les écoles centrales se gonflaient alors que les écoles rurales restaient souvent en deçà du minimum des 25 écoliers requis pour avoir accès aux subsides. La conséquence fut d'entrée de jeu que de plus en plus de jeunes se sont désolidarisés de leur milieu d'origine. La note se paye toujours aujourd'hui quand on voit les villes grossir démesurément au détriment de la campagne qui voit s'en aller ses forces vives.

Dès 1947 le pouvoir colonial avait accordé aux missions le droit d'ouvrir des établissements d'enseignement secondaire général, distincts des petits séminaires. Les premiers collèges pour Noirs évolués sortirent de terre à travers

tout le pays : les Jésuites ouvrirent Kinyati au Kwilu en 1947 et Mbanza-Mboma au Kongo central en 1948 ; les Scheutistes ouvrirent Kamponde au Kasai en 1949 ; les Dominicains ouvrirent à Dungu dans l'Uélé en 1949 ; Les Pères Blancs à Mugeru au Kivu en 1950. Les diplômés de ces institutions poussèrent à leur tour à l'ouverture d'une université, mais en attendant ils furent contraints de poursuivre leurs études dans la métropole. C'est de Belgique que viendront les premiers universitaires congolais. Les grands collèges et lycées avec humanités complètes avaient certes déjà pignon sur rue, mais ils étaient fréquentés quasi en totalité par les enfants des coloniaux. Le collège Albert ouvre déjà en 1935. Les Noirs n'y entreront qu'au compte-gouttes, non par mesure d'apartheid, laquelle n'existait pas au regard de la loi, mais par manque de dynamique et de disponibilité.

Un autre problème se posera avec une urgence accrue celui de la scolarisation des métis. Ils seront près de 12.000 à l'approche de 1960. Comme ceux-ci n'étaient ni tout à fait noirs ni tout à fait blancs et qu'à ce titre ils pouvaient conduire à des tensions dans les écoles, on ne trouva d'autre solution que de les placer dans des écoles spéciales. Ces



Cathédrale de Kisantu, récemment rénovée, où a germé l'idée d'une université congolaise

établissements finiront par tomber en désuétude à l'approche de 1960 pour disparaître complètement à l'Indépendance.

C'est encore l'église catholique et l'université de Louvain en particulier qui jetteront les bases de la première université congolaise, qui ouvrit ses portes en 1954 (arrêté royal signé seulement en 1956).

Celle-ci prit appui sur trois institutions de formation : (1) la FO-MULAC (Fondation médicale de l'université de Louvain au Congo), fondée en 1924 à Kisantu au Kongo central, à l'initiative de l'AUCAM (Association universitaire catholique pour l'aide aux missions), doublée en 1931 d'un centre annexe ; (2) le CADULAC (Centre agronomique de l'université de Louvain au Congo), en application de l'adage 'Mens sana in corpore sano', mis sur pied en 1933 par l'UCL, sous forme de réseau de centres de formation en agronomie (dont le fameux centre de Kamponde au Kasai) ; (3) en 1947, la Faculté de droit de l'UCL, à l'initiative du prof. Guy Malengreau, créa à Kisantu une école supérieure de sciences administratives et commerciales. Ainsi la mission des Jésuites de Kisantu réunit les trois premiers maillons de ce qui engendra la véritable université congolaise, sous le nom de Centre universitaire congolais Lovanium, lequel après un passage par Kimwuenza deviendra l'université Lovanium. Sur un tout nouveau campus, dont le premier recteur fut l'abbé Luc Gillon, à 33 ans d'âge seulement, docteur en sciences nucléaires de Princeton (USA) et par chance infatigable bâtisseur. Mgr Gillon appartient incontestablement à la grande lignée des bienfaiteurs du Congo. Les Congolais n'ont d'ailleurs pas hésité à donner son nom au rond-point de Ngaba par lequel on accède au campus, si l'on réussit à se frayer un passage à travers les embouteillages. Il faut savoir que le nombre de Belges qui ont prêté leur nom à des rues au Congo est mince,

après la suppression des noms des innombrables pionniers effacés par Mobutu.

Le Ministre Buisseret, qui avait posé la première pierre de la Faculté des Sciences de Lovanium en 1954, ne manqua pas, en bon agnostique, de fonder une seconde université, laïque celle-là, qui ouvrira en 1958 à Lubumbashi. Le nombre d'universitaires promus à Lovanium en 1960 était de 7 en sciences économiques et sociales, 1 en psychopédagogie et 1 en agronomie.

S'agissant de l'université, sans doute le rythme aurait pu et dû être plus soutenu. Mais on ne refait pas l'histoire et il est trop tard pour reconsidérer les options fondamentales de la Belgique, lesquelles étaient pour ce qui concerne l'éducation parfaitement louables. L'éducation de la masse est la voie royale de la démocratie. Mais ce qui est sûr et louable en même temps c'est que l'effondrement brutal des structures coloniales dès juillet 1960 n'a pas entraîné dans sa chute le système scolaire. La performance coloniale a construit de toute évidence des fondations solides à la pyramide scolaire. Mais cela ne dispensera pas le Congo devenu indépendant d'opérer une réforme fondamentale du système. Trois impératifs nouveaux s'imposeront tout logiquement : (1) fonder la pyramide éducative sur un socle culturel national, (2) unifier toutes les composantes que l'histoire avait léguées en un creuset apte à créer la nouvelle nation, (3) répondre à la demande de cadres moyens et surtout supérieurs pour remplacer les colonisateurs partis pour le plus grand nombre dans la précipitation. Avec l'aide de l'Unesco, et dans un mouvement qui traversa toute l'Afrique noire, elle interviendra en 1961, et fera l'objet du chapitre suivant (voir MDC37). Il faudra attendre 1964 pour que la Constitution de Luabourg l'inscrive dans l'airain. Notons encore en passant que l'abandon quasi général de 1960 avait été précédé à partir de 1959

Sources bibliographiques

- Assumani Budagwa, *Noirs, blancs, métis, Métis du Congo belge et du Ruanda-Urundi* (1908-1960), 2014
- Bavuidinsi Matondo, A., *Le système scolaire au Congo-Kinshasa, De la centralisation bureaucratique à l'autonomie des services*, L'Harmattan, 2012
- Ekwa bis Isal, M., *L'école trahie*, Cadicec, 2004
- Gillon, L., *Servir en actes et en vérité*, Duculot, 1988
- Illustration congolaise, n°155 d'août 1934
- Kissimba, L., *Et Dieu créa le Congo*, Bernard Gilson, 2010
- Malengreau, *L'Université Lovanium, Des origines lointaines à 1960*, Editions universitaires africaines, Kinshasa, 2008
- Ndaywel è Nziem, I., *Histoire générale du Congo, De l'héritage ancien à la République démocratique du Congo*, Duculot, 1998
- Office de l'Information et des Relations publiques pour le Congo belge et le Ruanda-Urundi, *Le Congo belge*, Bruxelles, 1908
- Stengers, J., *Congo belge, Mythes et réalités*, Racine, 2007
- Van Keerbergen, J., *Histoire de l'enseignement catholique au Kasayi, 1891-1947*, Editions de l'Archidiocèse, Kananga, 1985 (dont sont extraites les photos de 1925, 1929 et 1931).

d'une tendance au repli chez certains coloniaux. Le Gouvernement craignant une carence d'enseignants fit appel à l'armée belge pour mettre à disposition de la colonie des miliciens aptes à enseigner. Un contingent de 200 soldats débarqua au Congo, universitaires, régents, instituteurs et techniciens confondus, pour prêter main forte à un certains nombres d'écoles, le plus souvent en uniforme de l'armée. On les appela les Tosalisana (aidons-nous les uns les autres). Sans le savoir, ces volontaires jetèrent les bases de ce qui deviendra après 1960 l'assistance technique, puis la coopération.

Grâce à l'école coloniale, les ingrédients nécessaires à la formation d'une nation, tout à fait nouvelle par rapport aux royaumes qui morcelaient l'ancien pays, étaient réunis, au terme de nombreux essais et erreurs, mais surtout de beaucoup de créativité, et d'une forte dose d'endurance. Le grand Congo, voulu et assemblé par Léopold II (1885-1908), administré par l'Etat belge pendant un bon demi-siècle (1909-1960), n'a en définitive jamais dévié de sa marche vers son destin propre. Force est de conclure que malgré le caractère condamnable du principe de la colonisation, malgré les lenteurs quant à la reconnaissance de la capacité des Congolais à accéder à la modernité, malgré les options discutables en matière de formation (la masse avant l'élite), l'école coloniale a contribué grandement à l'éclosion d'une véritable nation, en l'espace d'à peine trois générations.

■ Fernand Hessel
Texte et photos
(sauf indication contraire)